



Aix en Provence

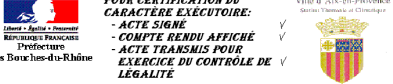
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.126**

Séance publique du

18 mars 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130318-25782- DE-1-1_0
Date de signature : 20/03/13
Date de réception : mercredi 20 mars 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : TOURISME - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION
NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSEES ET DES COMMUNES TOURISTIQUES**

Le 18/03/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/03/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, M. Henri MATAS à Mme Sylvaine DI CARO, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Victor TONIN donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Mission Développement
Touristique et International

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 18/03/13

BDM

RAPPORTEUR : M. Victor TONIN

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL

OBJET : TOURISME - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION
NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSEES ET DES COMMUNES
TOURISTIQUES - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La ville d'Aix-en-Provence adhère à l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques depuis l'année 2010 (DCM n° 2010.510 du 17 mai 2010).

L'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques compte, aujourd'hui, près de 1 100 membres et a pour objet essentiel d'assurer une liaison avec les pouvoirs publics, dont elle est devenue un partenaire privilégié. Ses principaux buts sont la réalisation d'études précises et propres aux stations classées et aux communes touristiques, la création de liens de solidarité et d'expertise entre les maires concernés par ces sujets, la défense des intérêts spécifiques de ces stations et communes.

Comprenant des maires parlementaires, elle veille, en outre, en liaison avec le Gouvernement, au maintien de la capacité d'action des budgets des communes touristiques.

Elle poursuit ses actions pour la défense et la promotion des intérêts des communes touristiques auprès des pouvoirs publics et organise des réunions thématiques.

Entrée en vigueur le 3 mars 2009, la réforme des stations classées et des communes touristiques permet de rendre plus lisible l'offre touristique de notre pays, en identifiant les destinations touristiques et les pôles d'excellence, références de notre tourisme à la française. Elle suppose

une responsabilité importante de la part des municipalités dans les actions en vue d'obtenir leur dénomination en "commune touristique" et en "station classée de tourisme", et, ainsi, se positionner face à la concurrence étrangère.

En conséquence, je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques, sachant que le montant de la cotisation annuelle 2013 s'élève à 2 873 euros,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne budgétaire 92048 6281 1440, qui présente les disponibilités suffisantes.

**2013.126 - TOURISME - RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION
NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS CLASSEES ET DES COMMUNES
TOURISTIQUES**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 50
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/03/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**